

Commission Consultative des services Publics locaux

Extraits du compte-rendu de la séance du 16 octobre 2008

● **Information de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Année 2007. EXPLOITATION DE LA CYBERBASE**

Elle est assurée par la Fédération Régionale des MJC en Ile-de-France depuis le 1^{er} mai 2007.

La FR-MJC a mis du temps pour recruter son personnel, ce qui lui a permis de faire des économies les premiers mois. Cette situation lui a permis de se constituer une réserve.

La fréquentation

La cyberbase comptait 200 inscrits fin 2007 et déjà 289 en avril 2008. La population nocéenne représente 95 % de ce public dont 25 % de plus de 60 ans. Elle remplit donc parfaitement sa mission de lien entre les générations.

Le poste informatique pour malvoyants reste inoccupé.

Les créneaux communaux

De nombreux créneaux sont disponibles pour les divers services municipaux ainsi que pour les écoles, les centres de loisirs, le CCAS et ses associations partenaires et pour le centre culturel.

EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS

L'exploitation du marché forain de la patinoire et de la brocante annuelle autour de l'église est assurée par la Société Lombard et Guérin.

Le délégataire assure la fourniture, l'entretien, le montage et démontage des structures du marché, le placement des commerçants, la perception des droits de place auprès des commerçants et le gardiennage du parking. Il emploie un régisseur, deux monteuses et un surveillant. La ville conserve le nettoyage à l'issue du marché.

Le marché de la patinoire propose une offre commerciale diversifiée et complète ainsi que des produits de qualité. Le nombre moyen de commerçants abonnés est de 21 pour l'année 2007. Le résultat est bénéficiaire de 7 705 € pour l'année 2007.

EXPLOITATION DU CHAUFFAGE URBAIN

Le délégataire actuel est le groupement d'entreprises IDEX-SOCCRAM. Il a créé une filiale pour cette délégation : la Nocéenne de

Chauffage Urbain (NCU). Cette société emploie 6 personnes : un responsable chargé de la gestion technique, administrative et de l'encadrement du personnel, son adjoint et 4 agents techniques.

L'exercice 2006/2007 se solde par un déficit de 220 194 €.

La marge que NCU réalise sur la vente de chaleur (chauffage + eau chaude) dépend surtout du niveau de consommation des Nocéens. Or, l'hiver 2006/2007 s'est avéré particulièrement doux. La consommation a été inférieure de 23 % à celle de l'hiver précédent. Cela a permis de limiter l'usage du fuel à 5 % de l'énergie totale consommée. Le gaz représente les 95 % restants.

En 2007, 5 interruptions ont eu lieu en raison de fuites sur le réseau.

PAS DE VOTE

● **Rapport d'activités 2007 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération Parisienne. Rapport d'activité 2007.**

La commune assure la collecte, le transport et le déchargement des déchets avec la société SEPUR en ce qui concerne les ordures ménagères, les emballages, les objets encombrants, les déchets verts, les gravats et les déchets produits par les services municipaux. Les déchets ménagers spéciaux et le verre sont déposés dans des bornes d'apport volontaire.

Le traitement des déchets relève de la compétence du SITOM 93, adhérent du SYCTOM :

- Sur la période 2001-2007, les Franciliens ont produit de moins en moins de déchets. En 2007, la quantité de déchets collectés s'élève à 475 kg/hab en baisse de 4 % par rapport à 2001.

- Ces déchets sont des ordures ménagères pour 404 kg (- 9 % par rapport à 2001), des encombrants pour 39 kg (+ 8 % par rapport à 2001) et des collectes pour 32 kg (+ 100 % par rapport à 2001).

Les déchets non recyclables sont brûlés et produisent de la chaleur et de l'électricité revendue à EDF.

La lutte contre le réchauffement climatique

se poursuit sur deux axes : l'incinération et le transport. En 2007, le transport fluvial a permis d'éviter la circulation de 11 000 camions sur les routes d'Ile-de-France. Tous les déchets qui n'ont pu être brûlés faute de capacité d'incinération ont du être enfouis.

PAS DE VOTE

● **Rapport d'activité 2007 du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.**

(Article page 5)

PAS DE VOTE

● **Définition de conditions de partenariat : signature d'une convention.**

Afin de garantir une gestion saine et transparente, il convient de signer une convention entre la commune et les associations sportives recevant une subvention et/ou bénéficiant d'une mise à disposition de locaux communaux.

Cette convention concerne 14 associations.

UNANIMITÉ

● **Signature d'une convention avec le Conseil régional dans le cadre de l'animation sociale des quartiers.**

Le Conseil Municipal valide la programmation 2008 des actions inscrites dans le cadre de l'animation sociale des quartiers et autorise Monsieur le Sénateur Maire à solliciter le versement de la subvention de 23 470 € auprès du Conseil Régional.

UNANIMITÉ

● **Signature de la Charte partenariale de relogement pour le programme de rénovation urbaine du quartier des Fauvettes.**

UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal compte 39 élus, 38 pouvant voter, 34 étaient présents, 4 étaient représentés.

En ouverture du conseil municipal, Jacques Mahéas a rendu hommage à Anne-Marie Bolf et Jeanne Chérel (p.31). Une minute de silence a été observée.

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.